Gestion des risques et gouvernance en assurance

Administrateur d'une mutuelle

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | ASSUR-8992380 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 175 € ht

Formations Compétences Métier › Assurance › Gestion des risques et gouvernance en assurance

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Maîtriser le rôle, les missions et les responsabilités de l'administrateur mutualiste
Intégrer les exigences de gouvernance applicables à l'activité d'assurance
Participer activement à la prise de décision au sein du Conseil d'administration

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Être amené à exercer un mandat d'administreur au sein d'une mutuelle

Public concerné

Administrateur mutualiste récemment élu ou souhaitant approfondir ses connaissances et développer sa pratique
Futur administrateur mutualiste dans le cadre d'un plan de succession / d'un renouvellement à venir
Toute personne impliquée dans la gouvernance d'une mutuelle

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Maîtriser le cadre général d'intervention de l'administrateur mutualiste

- Les assurances en France : les différents types d'acteurs
- Le positionnement original du modèle mutualiste
- Les sources du droit applicable : Code de la mutualité, Code des assurances, Code monétaire et financier
- Les particularités d'un secteur réglementé (ACPR)

Test de connaissances : quiz sur l'environnement réglementaire et le cadre de la régulation du secteur de l'assurance

Identifier les missions et les responsabilités au sein d'un organisme mutualiste

L'Assemblée Générale
Le Conseil d'Administration

- Composition
- Champ d'intervention
- Missions/Fonctionnement,
- Responsabilités individuelles de l'administrateur : responsabilité civile et pénale

Le management opérationnel de la mutuelle
es recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Les attributions spécifiques dans le cadre de Solvabilité 2

Exercice d'application : analyse des notions de compétence individuelle et compétence collective des administrateurs mutualistes

Cerner les éléments-clés de la gestion d'une mutuelle

- Le pilotage de la stratégie
- Les bases de la comptabilité des mutuelles
- Le contrôle de gestion
- L'analyse des risques

Mise en situation : analyse du processus de prise de décision dans le cadre d'un Conseil d'administration

Préciser le statut de l'Administrateur mutualiste

- Les critères d'éligibilité
- L'indemnisation et le remboursement des frais
- La formation des administrateurs

Test de connaissances : quiz sur les droits et obligations d'un administrateur de mutuelle

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.